

DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN

D-2020/213
Attribution de subventions en faveur des associations
- Fonds de Soutien Exceptionnel COVID- 19 - 2020 -
Adoption. Autorisation.

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La situation exceptionnelle traversée par le pays suite à la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en découlent ont fortement impacté le secteur associatif.

L'arrêt complet des activités de certaines structures ou leur redimensionnement face à la crise sanitaire a eu des conséquences financières importantes.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux souhaite apporter un soutien financier aux structures les plus fragilisées.

Aussi, par arrêté du Maire N°202007348 en date du 22 avril 2020, un Fonds de Soutien Exceptionnel a été mis en place. Ce fonds doté d'1 million d'euros est dédié aux associations du territoire dont la situation financière a été fortement impactée par la crise sanitaire et dont la survie est menacée. L'attribution de subventions exceptionnelles au bénéfice des associations est assortie de critères financiers (perte de chiffre d'affaire, difficultés de trésorerie...etc).

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par chacune des Directions thématiques et les montants ici proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu thématique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 65 438 euros et de la répartir de la manière suivante :

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Association bénéficiaire	Montant de la subvention en euros
A5BIS / ESPACE 29	5 000
L'AGENCE DE GEOGRAPHIE AFFECTIVE	6 000
CITADEL	500
DARWIN CLIMAX COALITIONS	15 000
CLUB LOISIRS AQUITAINE CULTURE (CLAC)	500
LA GROSSE SITUATION	3 000
LAGON NOIR	1 000
MIGRATIONS CULTURELLES AQUITAINE - AFRIQUES (MC2A)	2 500
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	6 000
ORGAN PHANTOM	3 500
POLE MAGNETIC	2 500
TOTAL	45 500

DIRECTION SENIORS ET AUTONOMIE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention En euros
ASSOCIATION PRENDRE SOIN DU LIEN - APSL	15 938

TOTAL	15 938
--------------	---------------

DIRECTION DES SPORTS

Association bénéficiaire	Montant de la subvention en euros
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 000
BOARD O	2 000
TOTAL	4 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2020 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur MAURIN Vincent

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS 2018
A5BIS / ESPACE 29	2 880,00 €
ASSOCIATION PRENDRE SOIN DU LIEN - APSL	1 244,77 €
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	2 070,00 €
CITADEL	606,00 €
CLUB LOISIRS AQUITAINE CULTURE (CLAC)	105,00 €
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	9 687,20 €
MIGRATIONS CULTURELLES AQUITAINE - AFRIQUES (MC2A)	33 890,32 €
ORGAN PHANTOM	9 419,82 €
POLE MAGNETIC	2 601,80 €